

La CGT du Havre accusée d'escroquerie

JUSTICE. Le procureur de la République du Havre vient de demander, à l'encontre de la CGT du Port autonome du Havre, l'ouverture d'une information judiciaire pour « faux et usage de faux, escroquerie et détournements de fonds ». Il a également requis la mise en examen de deux des responsables de la CGT du Port.

Depuis plusieurs mois, la CGT, qui détient le quasi-monopole syndical dans le monde portuaire, est au cœur d'une tempête judiciaire engagée par un collectif d'agents du Port. Ils réclament depuis des mois de « la transparence » dans les comptes de leur propre organisation syndicale. En décembre, après une perquisition dans les locaux de la CGT, les deux responsables avaient été placés en garde à vue (*nos éditions du 14 décembre 2006*).

Les faits porteraient sur une somme de l'ordre de 100 000 euros. Elle aurait servi à financer, entre autres, des soirées parisiennes, des frais de déplacement « remboursés à la fois par le syndicat et la direction du port », mais aussi à couvrir des « dépenses non justifiées », selon un proche du dossier.

« Cela ne correspond à rien, c'est du délire », lance l'un des deux syndicalistes mis en cause. « Ils vont enfin avoir accès au dossier et savoir ce qui leur est reproché », souligne M^e Baudou, leur avocat. À l'inverse, M^e Claude Aunay, défenseur du collectif, affirme que « des aveux circonstanciés » ont été faits en garde à vue. Un juge d'instruction sera désigné dans les tout prochains jours.

H. D.